

LEOPOLDVILLE

OFFICE DES DEVISES.-

Léopoldville, le 17 avril 194



B.C.B. USUMBURA

DEVISES & LICENCES.-

Nous extrayons le passage suivant du bulletin des Affaires Economiques du 17 courant :

" L'attention des importateurs de sacs et toile de jute en provenance de l'Inde est attirée sur les renseignements suivants transmis par le Consul de Belgique à Calcutta.

" Vers la fin du mois de juin, le Jute Shipment Co-ordinator ou l'Export Trade Controller répartiront entre les différents exportateurs le quota de jute alloué au Congo Belge pour le 2e semestre 1947.

" Cette répartition se fera sur production des documents prouvant l'existence de contrats conclus avec les importateurs congolais.

" Le Service des Affaires Economiques du Gouvernement Général sera mis en possession des listes de répartition, et au vu de ces pièces les licences d'importation correspondantes seront délivrées.

" Il est donc de l'intérêt des importateurs congolais de s'assurer rapidement des contrats avec les firmes de l'Inde et de signaler les termes de ces contrats au Service des Affaires Economiques du Gouvernement Général

Nous vous tiendrons au courant du suivi.

BANQUE DU CONGO BELGE
Direction Générale d'Afrique.-